

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

854

Décision

25 mai 1983

Decisione

Expositions universelles

Département des affaires étrangères. Proposition du 28 avril 1983 (annexe)

Département de l'intérieur. Co-rapport du 19 mai 1983 (adhésion)

Département des finances. Co-rapport du 17 mai 1983 (annexe) Département des affaires étrangères. Rapport complémentaire du 19 mai 1983 (annexe)

Département des finances. Co-rapport complémentaire du 24 mai 1983 (annexe)

Département des transports, des communications et de l'énergie. Co-rapport du 13 mai 1983 (adhésion)

Chancellerie fédérale. Co-rapport du 18 mai 1983 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

décide:

- 1. Le département des affaires étrangères est chargé de préparer un message à l'Assemblée fédérale concernant la participation de la Suisse à l'Exposition universelle spécialisée de Tsukuba (1985), sur la base du concept "Swissorama", en sollicitant un crédit de 4,9 mio de francs.
- 2. Ledit message demandera également un crédit de 3,2 mio de francs pour la participation à l'Exposition universelle spécialisée de Vancouver (1986), si les milieux économiques intéressés acceptent de contribuer pour 1 mio de francs à ce projet.
- 3. Le département des affaires étrangères est autorisé à procéder à une réservation provisoire pour Tsukuba; dès que les garanties financières mentionnées sous 2 auront été données par les milieux concernés, il est autorisé à procéder de même pour Vancouver.
- 4. La Commission de coordination est autorisée à prélever jusqu'à 100'000. -- francs sur son crédit ordinaire pour financer les travaux de mise au point des projets de Tsukuba et Vancouver et les études préalables pour Paris.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EDA 6 pour exécution
- EDI 3 pour connaissance
- EFD - EVD
- EVED
- EFK
- FinDel 2

Pour extrait conforme: Le secrétaire,



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

s.B.30.1.(9).0(1)

Berne, le 28 avril 1983

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen Prière de rappeler cette référence dans la réponse Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Au Conseil fédéral

Distribué

Expositions universelles

I. Introduction

Les expositions universelles s'adressent aujourd'hui davantage au grand public qu'aux milieux industriels et elles offrent avant tout l'occasion aux pays participants de se présenter à la population locale et aux visiteurs étrangers.

Pendant des décennies, le problème de la participation suisse à ce type de manifestations a été principalement du ressort de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et de l'Office suisse d'expansion commerciale. Depuis quelques années, cette tâche a toutefois été confiée à un nouvel organisme multidisciplinaire, la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger, qui regroupe tous les milieux intéressés (DFAE, DFI, DFEP, Pro Helvetia, Office suisse d'expansion commerciale, Office national suisse du tourisme, Société suisse de radiodiffusion et télévision, Swissair, etc) et est basée sur une loi fédérale du 19 mars 1976 (R.O. 1976, 2087).

Depuis 1970, date de l'Expo d'Osaka, aucune exposition universelle de lère catégorie n'a vu le jour et les expositions spécialisées mises sur pied ne justifiaient pas une présence de notre pays. La période 1984 - 1992 se caractérise en revanche par une nette recrucescence de manifestations de ce type:

1984 New Orleans	Exposition de deuxième catégorie Thème : eau
1984 Liverpool	Exposition de deuxième catégorie Thème : horticulture
1985 Tsukuba	Exposition de deuxième catégorie Thème : la maison et son environ- nement technique
1986 Vancouver	Exposition de deuxième catégorie Thème : transports et communications
1988 Brisbane	Exposition de deuxième catégorie Thème : travail et loisirs
1989 Paris	Exposition de première catégorie 200ème anniversaire de la Révolution française
1992 Chicago et Séville	Expositions de première catégorie 500ème anniversaire de la découverte de l'Amérique

Sur recommandation de la Commission de coordination, nous avons d'ores et déjà décliné l'invitation à l'Expo de New Orleans et une réponse négative est également prévue pour Liverpool. En revanche, les expositions spécialisées de Tsukuba et Vancouver suscitent davantage d'intérêt et la Commission nous a adressé deux préavis positifs à ce sujet (cf. rapport ci-joint du 25 avril 1983).

Elle relève par ailleurs que la Suisse pourra difficilement rester à l'écart de <u>l'Exposition universelle de Paris</u>; notons en effet que notre pays a jusqu'ici régulièrement participé à toutes les expositions de lère catégorie.

II. Exposé des motifs

Tsukuba (17 mars - 16 septembre 1985)

Plusieurs arguments plaident en faveur d'une présence suisse à cette exposition:

- la réutilisation à Vancouver du concept retenu pour Tsukuba entraînerait une certaine réduction des coûts (4,2 mio de francs) par rapport à cet autre projet.

La Commission de coordination a estimé ici qu'un geste tangible d'intérêt devait être exigé des milieux économiques directement concernés et elle l'a fixé à 25% des dépenses, soit env. 1 mio de francs. A défaut, il conviendrait de renoncer à l'Expo de Vancouver.

Si le Conseil fédéral peut se rallier à cette idée, des démarches seront faites immédiatement auprès desdites entreprises et la demande de crédit pour Vancouver ne sera incluse dans le message à l'Assemblée fédérale que si elles aboutissent aux résultats escomptés.

Réservations

Les pays qui s'annoncent les premiers bénéficiant des emplacements les plus favorables, il conviendrait de procéder très rapidement aux réservations provisoires pour Tsukuba et Vancouver.

Aspects financiers

Le préavis positif de la Commission de coordination pour les projets de Tsukuba et Vancouver n'a été adopté qu'en avril 1983; ces dépenses n'ont donc pas été prévues dans le plan financier 1984-85.

Pour Tsukuba, 0,9 mio de fr. seraient dépensés en 1984 et 4 mio en 1985; pour Vancouver, 0,7 mio en 1985 et 2,5 mio en 1986.

La mise au point des projets de Tsukuba et Vancouver et les études préalables pour Paris entraîneront des dépenses avant que l'Assemblée fédérale vote les crédits nécessaires; il serait dès lors souhaitable que certaines sommes (max.: 100'000.-- fr.) puissent être prélevées par la Commission de coordination sur son crédit ordinaire.

mission de cocIII.ation est

Résultat de la consultation préalable des services intéressés

L'Office fédéral des affaires culturelles, l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et l'Office fédéral des transports ont été consultés et ont donné leur accord.

En revanche, l'Administration fédérale des finances émet des réserves d'ordre budgétaire, les crédits en question ne figurant pas dans la planification 1984 - 85.

IV. Proposition

Vu ce qui précède, le Département a l'honneur de

proposer:

- 1. Le DFAE est chargé de préparer un message à l'Assemblée fédérale concernant la participation de la Suisse à l'Exposition universelle spécialisée de Tsukuba (1985), sur la base du concept "Swissorama", en sollicitant un crédit de 4,9 mio de francs.
- 2. Ledit message demandera également un crédit de 3,2 mio de francs pour la participation à l'Exposition universelle spécialisée de Vancouver (1986), si les milieux économiques intéressés acceptent de contribuer pour l mio de francs à ce projet.
- 3. Le DFAE est autorisé à procéder à une réservation provisoire pour Tsukuba; dès que les garanties financières mentionnées sous 2 auront été données par les milieux concernés, il est autorisé à procéder de même pour Vancouver.

4. La Commission de coordination est autorisée à prélever jusqu'à 100'000. -- francs sur son crédit ordinaire pour financer les travaux de mise au point des projets de Tsukuba et Vancouver et les études préalables pour Paris.

DEPARTEMENT FEDERAL DES

AFFAIRES ETRANGERES

Rapport - joint & la proposition du Dan (Aubert)

rapport du 25 avril 1983 de la Commission Annexe: de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger

Pour co-rapport à: - Chancellerie fédérale

- DFI

Hous no verrious par c- DFF as d'objection à ca que, come par le

DFEP

- DFTCE



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Berne, le 17 mai 1983

Distribué

Au Conseil fédéral

Expositions universelles

(531)

Rapport-joint à la proposition du Département fédéral des affaires étrangères

Nous ne pouvons donner notre accord à la proposition du Département des affaires étrangères dans la mesure où celle-ci concerne de nouveaux projets dont le financement n'est pas prévu dans le plan financier.

Nous sommes, en effet, d'avis que les perspectives financières assez sombres de ces prochaines années ne permettent pas d'envisager de nouveaux projets de tel genre.

Cette réserve de principe se trouve encore renforcée en l'occurrence par le fait que les expositions de Tsukuba et de Vancouver qui font l'objet de la présente proposition sont des expositions universelles spécialisées et donc de seconde catégorie.

Nous ne verrions par contre pas d'objection à ce que, comme par le passé, la Confédération continue à participer aux expositions universelles de première catégorie du type de celles de Montréal ou

- 2 - v

d'Osaka et qu'elle envisage donc, dès à présent, de prendre part à l'exposition universelle de Paris.

DEPARTEMENT FEDERAL

DES FINANCES

Ritschard

Mapport complémentaire relatif au co-rapport

du 17 mai 1983

men des projets de Taukuba et Vancouver a exige e

l'atranger les milieux intéressés, puis d'établir un

analyse budgétaire n'a pu dure faite qu'en tout dernie

at me pouvait des lors pas être incluse il y a plus d'un le plan financier.

apparaît actuellement comme un pays de première prio

les plans économique et touristique. Or; l'Expo de Teukub

sera incontestablement la plus importante manifestation

s à sonligner que des intérêts économiques suismes non

que la solution retenue est financièrement favorable et



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

s.B.30.1.(9).0.(1).

3003 Berne, le 19 mai 1983

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen Prière de rappeler cette référence dans la réponse Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Distribué

Au Conseil fédéral

Expositions universelles

Rapport complémentaire relatif au co-rapport

du Département fédéral des finances du 17 mai 1983

L'examen des projets de Tsukuba et Vancouver a exigé de nombreux mois; il convenait tout d'abord de consulter en Suisse et à l'étranger les milieux intéressés, puis d'établir un premier concept de participation suisse et d'en évaluer le coût; cette analyse budgétaire n'a pu être faite qu'en tout dernier lieu et ne pouvait dès lors pas être incluse il y a plus d'un an dans le plan financier.

Le Japon apparaît actuellement comme un pays de première priorité aussi bien dans la perspective de notre Département que sur les plans économique et touristique. Or, l'Expo de Tsukuba, même si elle n'est qu'une exposition universelle de 2ème catégorie, sera incontestablement la plus importante manifestation japonaise de ces 10 prochaines années. Quant à Vancouver, nous tenons à souligner que des intérêts économiques suisses non négligeables sont en jeu dans cette région en plein développement, que la solution retenue est financièrement favorable et

DÉPARTEMENT FÉDÉRAI2 DES FINANCES BIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANCE

que la proposition est conditionnée par une importante participation financière des milieux concernés.

En conclusion, notre Département maintient sa proposition.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ÆTRANGERES

Pierre Aubert

des affaires étrangères du 19 mai 1983

En dépit des arguments avancés par le Département des affaires (trangères dans son rapport complémentaire, nous maintenons notre exposition à sa proposition.

Nous estimons, en effet, que, compte tenu des mesures d'économies que les difficultés financières imposent actuellement et continueron d'imposer ces prochaînes années, la Confédération doit absolument limiter sa participation à des expositions de première catégorie

DEPARTEMENT FEDERAL

11.

Ritschard



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Berne, le 24 mai 1983

Distribué

Au Conseil fédéral

Expositions universelles

(531.1)

Réponse au rapport complémentaire du Département fédéral des affaires étrangères du 19 mai 1983

En dépit des arguments avancés par le Département des affaires étrangères dans son rapport complémentaire, nous maintenons notre opposition à sa proposition.

Nous estimons, en effet, que, compte tenu des mesures d'économies que les difficultés financières imposent actuellement et continueront d'imposer ces prochaines années, la Confédération doit absolument limiter sa participation à des expositions de première catégorie.

DEPARTEMENT FEDERAL

Whiland

DES FINANCES

Ritschard